

# Votre programme de formation

## La passerelle A2 vers A

suivant le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

Cet enseignement permet la délivrance d'une attestation de suivi de formation.

**Alain**  
**ECOLE de CONDUITE**

Agrément préfectoral : E140280010 renouvelé le 09/01/19  
par DDT CHARTRES - SIRET : 301 818 118 000 46  
Assuré au titre de l'article L.211-1 du code des assurances  
par MASTER Assurances - Police n°1013010911



L'enseignement se compose de 3 phases :

- 2 heures de théorie,
- 2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »),
- 3 heures de pratique en circulation.

### À QUI S'ADRESSE CETTE PASSERELLE ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis au moins 2 ans, vous pouvez suivre une formation pour obtenir la catégorie A.

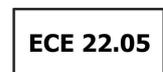
Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et de vous amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kilowatts (kw).

À l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire sera envoyé à la préfecture. Vous devrez alors faire ajouter la catégorie A sur votre permis de conduire.

**En cas de contrôle :** La seule attestation de suivi de la formation n'autorise pas à conduire. Seule la délivrance de la catégorie A du permis de conduire vous donne le droit de conduire les véhicules qui relèvent de cette catégorie.

### **L'ÉQUIPEMENT ADAPTÉ ET OBLIGATOIRE :**

- Casque à la bonne taille et homologué minimum ECE 22-05,
- Paire de gants à la bonne taille et homologués EN 13594:2015,
- Blouson ou veste à manches longues, résistant(e) aux chocs et abrasions,
- Pantalon résistant aux abrasions (jogging, jean troué, pantalon 7/8ème refusés),
- Chaussures montantes couvrant l'os de la cheville.



Normes et pictogrammes visibles  
sur gants et casque

### **LA FORMATION PRATIQUE ET THÉORIQUE DE 7 HEURES EN DÉTAIL**

Cette formation s'inscrit dans une démarche « post permis » et a notamment pour objectifs :

- D'accéder à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette.
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette.
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

#### **THÉORIE - 2 heures :**

- ✓ Pratique et expérience de la conduite moto – Accidentalité, Vitesse, Détectabilité – Conduite et produits psycho actifs.

#### **PRATIQUE HORS CIRCULATION - 2 heures :**

- ✓ L'objectif de cette séquence : s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter d'avoir à gérer des situations dangereuses.
- ✓ La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques proposées (ces exercices peuvent être réalisés avec un passager) : explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche, le freinage, et les techniques d'inclinaison.

#### **PRATIQUE EN CIRCULATION - 3 heures :**

- ✓ Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération.
- ✓ L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, le partage de la route et la communication.